Comité de Spéléologie des Alpes Maritimes
Bd Montel, Bat 5 L'Alsace
06200 NICE

FICHE DE DEPOT DE MINUTES TOPO.

Les dépôts de minutes seront acceptés sous tout format, mais de préférence sur support informatique, lisible sur un PC. Une copie du carnet topo pourra être joint.
Chaque ligne du tableau ci-dessous correspond à un fichier topo, concernant une cavité ou une partie de cavité.

Commune	Numéro	Nom		Développement	Profondeur	Nb de visées	Statut
							Privé CDS Public

Cette fiche doit accompagner le dépôt de minutes auprès de l'archiviste du CDS 06. Le déposant y déclare pour chacun des fichiers de minutes déposées ses droits de diffusion :

- **Privé** : L'archiviste ne peut en aucun cas communiquer les données. Il mettra en contact les demandeurs éventuels avec le déposant.
- **CDS** : Les droits sont cédés au CDS 06 ;
- **Public** : L'archiviste communiquera les données à tout spéléo qui en fera la demande.

Dans tous les cas, mention de l'existence de ces minutes apparaîtra au catalogue des archives du CDS 06, avec leur identification (nom et numéro d'inventaire), le nom du déposant, la spéléométrie, et le droit de diffusion choisi.

Cession : En cas de décès, le déposant déclare céder ses droits sur les documents mentionnés dans cette fiche à (personne physique, personne morale, CDS, …) : ……..

Cette fiche sera datée, signée du déposant et de l'archiviste, et une copie rendue au déposant.

Date :

Le Déposant L'archiviste